

COMMUNE D'ARD O I X

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021 A 20 HEURES

- AMENAGEMENT D'UN LOCAL BUVETTE – SANITAIRES ET LOCAL BOULES

La dépense a été réévaluée par l'architecte et s'élève aujourd'hui à 210.398,40 € TTC.
Le conseil municipal valide la décision modificative N°2 permettant d'engager la dépense.

Le plan de financement est réactualisé :

Coût total HT : 175.332,00 € HT,

Subvention DETR : 36.936 €,

Subvention Région : 43.443 €,

Fonds de concours Annonay Rhône Agglo : 47.476,50 €,

Autofinancement communal : 47.476,50 €.

La consultation sera lancée en novembre.

DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDE POUR LE CONTROLE TECHNIQUE

Le conseil municipal retient la société Qualiconsult pour la mission de contrôle technique.
pour un montant de 3 744 € TTC.

- VIDEOPROTECTION

Alexis Rissoan informe que la société Volfeu a débuté le travail relatif à l'installation de la vidéoprotection et que certaines caméras ont été mises en place.

Un support a été installé à la salle des fêtes et des câbles placés à la mairie.

Au niveau de la caserne des pompiers, du matériel sera également mis en place.

Une porte sécurisée est prévue au sous sol de la mairie et il convient d'assurer la sécurité de ce lieu. Un capteur d'un montant de 400 € HT est prévu.

Le système d'alerte doit être modifié, ce qui implique une dépense de 1 871 €.

La demande d'autorisation auprès de la Préfecture a été validée.

Il est rappelé que le champ des caméras ne visualise que le domaine public ; l'accès aux images du domaine privé est impossible.

- TERRAIN COMMUNAL

Alexis RISSOAN rappelle qu'une parcelle communale située sous le terrain de tennis sera vendue au prix de 50 € le m². Une bande de terrain sera conservée le long du terrain de tennis pour l'entretien. Le bornage est fixé le 26 octobre.

- ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU TRACE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LES BRUYERES »

Une enquête publique aura lieu du 15 novembre au 4 décembre.

Des affiches seront apposées sur le lieu des parcelles concernées et une à l'extérieur de la mairie. Le commissaire enquêteur assurera deux permanences le 20 novembre et 4 décembre en mairie.

Un registre sera à disposition du public en mairie, dès le début de l'enquête, pour toutes les observations que les administrés souhaiteront émettre.

- ECOLES

- CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE 2021-2022

Le conseil municipal délibère et décide de verser la totalité du montant du contrat d'association pour les élèves domiciliés sur la commune et inscrits à l'école privée, soit la somme de 305 € par enfant.

- ANGLAIS OGEC ET SUBVENTION SOU DES ECOLES

Le conseil municipal délibère et décide de rembourser les cours d'anglais à l'OGEC et de verser une subvention à l'école publique, soit 3.206,35 €.

- COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SOU DE L'ECOLE

Le nouveau Président de cette association est Christophe RANCHET.

Catherine DESFONDS rappelle que la recette de la garderie est attribuée au sou de l'école.

Les cours de musique sont pris en charge par la mairie et une subvention est versée en contrepartie de frais de cours d'anglais à l'école privée.

- COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL

Sylviane Battandier fait part du compte-rendu de l'assemblée générale de l'APEL. 51 familles sont présentes dans cette école représentant 72 élèves.

Un appel est lancé pour remplacer la Présidente de cette association.

Une commission communication a été créée. Les manifestations prévues sont la vente de caillettes, le loto et la fête à Cormes.

- FAMILLES RURALES ARDECHE

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 308.76 € pour l'accueil collectif des mineurs (activités des mercredis) pour l'année scolaire 2020/2021.

Lors de la réunion du 5 octobre, le contrat ados a été étudié pour l'année 2022 avec plusieurs options. Les différentes communes concernées (Boulieu, Saint Marcel, Savas, Davézieux, Vernosc lès Annonay, Roiffieux, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Romain d'Ay, Satillieu, Quintenas et Ardoix) ont décidé de retenir le mode de calcul suivant :

25 % lié à la part fixe de la subvention, 37.5 % liée au potentiel fiscal, 37.5 % lié au nombre d'habitants.

Pour notre commune, la différence par rapport à la subvention 2021 serait de 332.48 € soit un montant de 2 636 € avec un engagement sur 2 ans pour les ados.

Actuellement, six adolescents de la commune adhèrent à Familles Rurales.

Alexis Rissoan souhaite que le programme d'animation soit présenté au conseil municipal et reporte la décision.

- VOIRIE

- TRAVAUX EFFECTUES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Pascal Coste Chareyre fait le descriptif des travaux réalisés par les employés communaux :

Taille, signalisation au sol repeinte en partie, places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Dans les travaux à venir, un mur au lieu-dit « Coupier » est tombé à proximité du château du Pestrain, des travaux de tranchée en bordure de voie pour dévier les eaux pluviales au lieu-dit « Coupier » sont prévus.

Le local pour la vidéoprotection au sous-sol de la mairie fait également partie des travaux urgents.

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2020

La qualité de l'eau est excellente. Les analyses 2020 ont été effectuées par la SAUR et l'Agence Régionale de Santé.

La ressource est puisée dans la nappe alluviale du Rhône à savoir le puits d'Arras et le puits de Saint Jean de Muzols. 20 niveaux de pompage refoulent l'eau dans 864 kms de réseaux.

Le tarif pour 120 m³ est de 2.01 € (avec Cance Doux) alors que la moyenne nationale est à 2.05 €. Une augmentation du tarif de l'eau est à prévoir tous les ans de 1 à 2 %.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2020.

- BATIMENTS COMMUNAUX

- COMMERCES:

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SAS DU VAL D'AY pour un montant de 3 576 € TTC correspondant à des travaux au niveau des locaux des Auches.

L'entreprise HUCHET doit réaliser des travaux de menuiserie dans deux appartements communaux courant novembre.

LOCATION APPARTEMENT N°14 B PLACE DU SOUVENIR

Une personne est intéressée par le logement situé au n° 14 B Place du Souvenir.

Au vu des travaux qui vont être réalisés, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 550 €.

LOCAL DES JEUNES

Alexis Rissoan donne lecture du courrier des conscrits ardoisiens qui sollicitent un local pour se retrouver.

Le conseil municipal décide de leur proposer l'ancien local informatique (ou salle des associations) gratuitement, une fois par semaine, pour se réunir sachant que cette salle sera partagée avec d'autres associations.

- CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS pour les risques statutaires des agents.

- URBANISME ET RESEAUX

- REUNION ADN POUR LA FIBRE OPTIQUE

Les communes d'Eclassan, de Quintenas et Sarras, les représentants d'Annonay Rhône Agglo, de la société Axione et ADN ainsi que des élus d'Ardoix étaient présents.

Il s'agissait d'une réunion de lancement de l'étude.

La société ADN est en train de faire les premiers relevés de boîtes aux lettres.

L'étude est estimée à une durée d'un an. Ensuite, une phase de travaux de neuf mois débutera et la dernière étape de mise en place est estimée à 3 mois. On peut espérer accéder à la fibre à l'automne 2023 puis ensuite à chaque maison.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des techniciens des sociétés Axione, ADTIM, ADN peuvent être vus sur la commune pour procéder à des relevés et des analyses de réseaux. Des conventions d'enfouissement, de lignes aériennes seront également établies.

- BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil municipal retient le devis de l'agence Tobecome à Annonay pour la mise en page et l'impression de 770 brochures du bulletin municipal ainsi que 770 calendriers pour un montant de 5 801.40 € TTC.

Il décide également de conserver le prix des encarts :

Encart d'un format de 5 cm de longueur X 3,5 cm de hauteur : 50 €

Encart d'un format de 9,5 cm de longueur X 6,5 de hauteur : 100 €

Encart d'un format de 20 cm de longueur X 6,5 cm de hauteur : 200 €.

- DIVERS

. Collecte de sang

La dernière collecte de sang a eu lieu le lundi 18 octobre à la salle des fêtes d'Ardoix sur rendez-vous. 46 prélèvements ont pu être effectués. Cette collecte a été une réussite.

. Pot d'accueil pour les nouveaux arrivants :

Cette rencontre a eu lieu le vendredi 1^{er} octobre pour toutes les personnes qui sont arrivées sur la commune en 2020 et 2021 et a réuni 14 nouvelles familles.

Le but de ce pot d'accueil était de présenter les associations aux nouveaux ardoisiens et ardoisiennes. Il est dommage que toutes les associations n'aient pas été représentées.

.CCAS

Le repas est fixé le 3 novembre 2021.

.COMPTE RENDU OPERATION BRIOCHES

Elle a eu lieu les 15, 16 et 17 octobre 2021. Le montant de 2 552 € a été récolté soit plus de 200 € que la dernière opération de 2019 avec une bonne participation des associations.

. COMPTE RENDU RENCONTRE AVEC ROOT'S ARTS

Une réunion a eu lieu afin de prévoir l'animation de 2022. Monsieur Aurélien Tracol prévoit d'associer les deux écoles pour les prestations repas et buvette. La date retenue est le 9 juillet 2022. Il est souhaitable que les conscrits soient aussi présents.

.RENCONTRE ENTRE LES ASSOCIATIONS

Pierre Servant rappelle qu'une rencontre aura lieu vendredi 22 octobre à 18 h en mairie. L'ordre du jour est de faire le point sur la vie associative et les divers projets année 2021-2022. L'implication des associations dans la vie du village, l'opération brioches et le Forum des associations seront abordés.

. TELETHON

Le Vendredi 3 décembre à 18 h 30, l'association Coup de Cœur 07 dans le cadre du Téléthon, organise l'illumination d'un sapin avec la présence du Père Noël. Tous les bénéficiaires iront exclusivement au Téléthon.